

Questions orales

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON SUGGÈRE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que les crimes crapuleux qui se multiplient d'une façon inquiétante au Canada, et je pense, par exemple, aux deux policiers qui ont été abattus d'une façon épouvantable récemment au Nouveau-Brunswick, puis-je demander au ministre de la Justice s'il songe à présenter un projet de loi destiné à rétablir la peine capitale ou d'autres mesures qui seraient destinées à faire diminuer cette vague de crimes, afin de protéger davantage la vie des Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je n'ai pas l'intention de présenter un projet de loi. Cependant, je voudrais attirer l'attention des députés sur le fait que la peine capitale est effectivement prévue au Canada pour ce délit.

Une voix: Comment pouvez-vous le savoir?

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je suis parfaitement au courant de la réponse que le ministre vient de donner. Mais, étant donné que cette sanction a été retenue pour des cas particuliers, le ministre pourrait-il dire à la Chambre combien de criminels notoires, qui ont été jugés d'une façon équitable par les tribunaux sur des preuves vraiment bien établies, ont subi la peine capitale depuis l'essai que le gouvernement a tenté de faire au cours des dernières années?

[Traduction]

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois que cette question devrait être adressée au solliciteur général ou inscrite au *Feuilleton*.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET D'IMPOSITION PAR LA CEE DE DROITS SUR LES CÉRÉALES DU CANADA—LES EFFORTS DE DISSUASION DE LA PART DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme le nouveau régime tarifaire de la Communauté économique européenne, qui doit entrer en vigueur le 31 décembre, va considérablement entraver la vente de céréales canadiennes aux pays membres de la CEE, notamment la Grande-Bretagne qui, comme on le sait, constitue l'un de nos plus importants marchés, le ministre nous dirait-il dans quelle mesure le gouvernement a réussi, le cas échéant, à dissuader les autorités de la CEE d'imposer la taxe proposée sur les céréales canadiennes?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, même si les négociations avec le Marché commun ont considérablement progressé, nous ne sommes pas encore parvenus à une entente satisfaisante. Les concessions accordées par la CEE ne sont pas

[M. l'Orateur.]

suffisantes, à notre avis; nous estimons qu'elle est encore en dette envers le Canada. La principale question à régler porte sur un arrangement acceptable au sujet du blé et de l'orge, par suite de l'élargissement de la Communauté par l'adhésion de la Grande-Bretagne et du Danemark. Nous espérons également arriver à un accord spécial au sujet du fromage cheddar fort.

La Communauté soutient que les concessions sont suffisantes; nous prétendons le contraire. L'échéance—le 31 décembre—approche, et nous allons demander à un groupe spécial des pays membres du GATT d'examiner notre cas. Si nous ne réussissons pas à faire reculer la date limite, nous nous verrons contraints de refuser nous-mêmes certaines concessions à la CEE.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Lorsqu'il était à Bruxelles au début de l'automne, les représentants de la CEE ont-ils assuré au premier ministre que la taxe sur les céréales ne s'appliquerait pas au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Ils ont évidemment fait valoir la thèse contraire. C'est pourquoi, comme le ministre l'a dit, nous nous adressons maintenant au GATT.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DATE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LES VUES DU MINISTRE AU SUJET DE LA JURIDICTION FÉDÉRALE EN CE DOMAINE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Lundi de la semaine dernière, je lui souhaitais la bienvenue à l'occasion de son retour d'un voyage en Europe et d'un safari en Afrique; puisque j'ai la parole, je lui souhaite un joyeux Noël. Maintenant que ses voyages ont pris fin, j'aimerais lui demander s'il y aura bientôt une conférence sur les communications, car il y a un bon nombre de provinces qui l'attendent avec impatience.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, nous sommes toujours en conversations avec les ministères des communications des provinces, et nous n'avons pas pu encore fixer la date d'une prochaine conférence; mais il semble que nous soyons plus près d'un consensus que nous ne l'étions la dernière fois que l'honorable député a été reconnu par vous, monsieur le président.

[Traduction]

M. Nowlan: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour le moment, les tribunaux canadiens sont saisis de quatre causes où l'on conteste l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine des communications. De plus, à la veille de sa visite officielle en France, le premier ministre Bourassa a fait une observation intéressante; il a dit que le litige le plus délicat entre les gouvernements fédéral et provincial était celui des communications et qu'il n'était pas négociable. Le ministre pense-t-il que cette question est urgente ou ne considère-t-il plus qu'il est nécessaire d'avoir réglé le problème de juridiction avant de tenir la conférence?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, la politique n'a pas changé au sujet de la discussion relative à la